

\*==\*==\*==\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*==\*==\*==\*

GRANDE CHANCELLERIE DE L'ORDRE  
NATIONAL

\*==\*==\*==\*

DECRET N° 62 - 524 /PR.CH.

portant nomination et promotion dans  
l'Ordre du Mérite du Bénin  
A l'Occasion de la visite officielle  
au Mali de M. le Président de la Répu-  
blique du Dahomey du 5 au 12 Octobre  
1962

\*==\*==\*==\*

Le Président de la République  
Grand Maître de l'Ordre National,

Vu la Loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-  
tution de la République du Dahomey ;

Vu la Loi N° 61-43 du 24 Octobre 1961 portant Créa-  
tion de l'Ordre du Mérite du Bénin ;

Vu le Décret N° 61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant  
nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre  
National du Dahomey ;

Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangè-  
res et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du  
Dahomey ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés et promus dans l'Ordre du Mérite du  
Bénin à titre étranger au grade ci-après indiqué  
pour prendre rang du 5 Octobre 1962.

a) Médaille de Vermeil

MM. DIA Hamet	Pharmacien à BAMAKO
DIARRA N'ko	Dravéla - Bolibana
DIOP Sogobri Kara	Magistrat à BAMAKO
DOTONOU Jean	Adjudant Chef des Eaux et Forêts
KANSAYE Sarga	Chef de village de Kani Gogouna- Bandiagara
KAREMBE Paton	Chef de village de SONGO-Bandiagara
NIARE Karounga	Délégué du Maire de BAMAKO
El Hadj SACKO Daouda	Conseiller Municipal à BAMAKO
TOURE Maméfing	Conseiller Municipal à BAMAKO
TRAORE Zan	Inspecteur des Postes et Télécommu- nications

.../...

b) Médaille d'Agent

Mmes FASKOYE Dédéou	Ménagère à Mopti
TRAORE Moussa Ténin	Ménagère à Mopti
MM. BA Hady	Commerçant Propriétaire à Bandiagara
DIALLO Sadou	Maître d'Hôtel à BAMAKO
DIALLO Youssouf	Agent des Douanes à BAMAKO
DIARRA Bakora	Gendarme
DIARRA BASSY	Agent Radio
DOSSOU Ezékiel	Agent Météo
FOFANA Ousmane	Cuisinier Gouvernement Région Ségou
KANE Mamadou	Membre du Conseil de village à Ségou
KANE Cumar	Commerçant à Ségou
KASSOQUE Omodiéle	Commis d'Administration à Bandiagara
MAGASSOUBA Issialca	Membre de Comité de SAN
MAIGA Mangara	Agent des Chemins de Fer
MAIGA Nouhoum	Membre de Comité de Quartier à Ségou
MARIKO Tiékoura	Ancien Vétérinaire Africain à BAMAKO
SIDIBE Daouda	Agent des Douanes à BAMAKO
SOW Beidari	Ex-employé de Commerce à Mopti
TANGARE Karamoko	Infirmier à l'Office du Niger à Markala
TAMBADOU Ibrahim	Magistrat à BAMAKO
TEMBELY Nindiou Tabéma	Notable à Bandiagara
TINKOTE Daouda	Membre de Comité de Sy SAN
TOURE Boubacar	Magistrat à Ségou
TRAORE Adama	Maître d'Hôtel à BAMAKO
TRAORE Yacouba	Commerçant à Mopti

Article 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.



H. M. A. G. A.